

auteurs de ruisseau par un...
l'est de la région parisienne
ou sont implantées des ban-
des organisées en provenance
de pays de l'Europe de l'est...
Ce département n'est pas à
l'abri de certains phénomè-
nes dits de grande délin-

DE GREFFIERS

Le président a fait remar-
quer les travaux réalisés dans
son tribunal pour qu'il puisse
accueillir les personnes han-
dicapées dans des conditions
optimales. Puis il a regretté la

Le procureur de la République et le président du TGI de Charleville.

situation des effectifs concer-
nant les magistrats. « Je dirais
avec une certaine fatalité que
nous avons connu pire et nous

y ferons face avec notre cons-
cience professionnelle ».

Sa grande préoccupation
est la situation du greffe, élé-

ment indispensable pour le
bon fonctionnement d'un tri-
bunal. « Ce sont les person-
nels des greffes qui délivrent

plus de 4 ans ». Malgré tout,
l'activité du TGI a été soute-
nue avec un nombre de déci-
sions rendues en légère aug-
mentation.

DENIS BARBIER

Initiative. L'association des ZI chapelaines a fait le point sur les projets à venir sur la première zone industrielle de l'Aube.

Un plan de déplacement pour les entreprises à la Chapelle-Saint-Luc

L'association de la ZI de La-Chapelle-Saint-Luc défend les intérêts de la plus importante zone industrielle de l'Aube, où sont installées des fleurons de l'économie du département comme Michelin et Mefro, mais également de nombreuses PME. Au delà de l'arrivée prochaine de la fibre optique, l'actualité s'annonce riche. Ainsi, ERDF va investir 5 millions d'euros pour remettre à neuf le poste source alimentant en électricité les entreprises de la zone industrielle de La Chapelle Saint Luc. Le chantier, qui va démarrer, s'étalera sur trois années. Un autre dossier important concerne le projet de cantine inter-entreprise. Le besoin est réel sur cette zone où travaillent plus de 6 000 salariés dans 200 entreprises, et la création d'une tel établis-

sement pourrait voir le jour avec le soutien de la Ville. Le futur restaurant d'entreprise, géré par une structure relevant de l'économie sociale, aurait une capacité initiale de 200 couverts par jour. De son côté, le Grand Troyes se lance dans la réalisation d'un plan de déplacement inter-entreprises sur la zone industrielle, avec pour objectifs d'améliorer les conditions de circulation, de stationnement et d'accessibilité par les transports en commun.

VOIRIE ET DÉCHETS

En même temps, le Grand Troyes va investir 3 millions d'euros au cours des quatre années à venir sur des opérations de réfection de voiries.

Comme le rappelait le président de l'association, Dominique Meignien, un service



Les responsables de l'association envisagent aussi la mise en place d'un service mutualisé pour l'entretien de leurs espaces verts.

mutualisé de gardiennage nocturne fonctionne aujourd'hui, avec une vingtaine d'entreprise adhérentes. Un système permettant de diminuer les coûts de surveillance dans cette zone où des vols sont régulièrement déplorés. D'ailleurs, les services de police ont réalisé un audit sur la possibilité d'installer un système de vidéo-protection sur la zone, la balle étant désor-

mais dans le camp des collectivités locales concernées.

Un autre point qui suscite certaines interrogations est la mise en place d'une nouvelle taxe sur la collecte des déchets. « Dans ce contexte économique difficile, il faut être attentif à ne pas alourdir la taxation des entreprises », a souligné Sylvain Convers, représentant la CCI de l'Aube.

L.L.

Aide à la création d'entreprises innovantes

Le concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes 2013 est lancé.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lance la 15^e édition du Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes. Oséo en est le partenaire opérationnel en régions. Les dossiers de participation sont disponibles sur les sites internet du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : www.innovation.gouv.fr et d'Oséo : www.oseo.fr, ainsi qu'auprès des délégations régionales à la recherche et à la technologie (DRRT) et des directions régionales d'Oséo.

Pour l'édition 2013, les candidats peuvent présenter deux types de projets :

- les projets « en émergence », qui nécessitent encore une phase de maturation et de validation technique, économique et juridique, peuvent bénéficier d'une subvention d'un montant allant jusqu'à 45 000 euros pour financer les prestations nécessaires à la maturation de leur projet.
- les projets « création-développement », sont des projets dont la preuve du concept est déjà établie et qui ont ou vont donner lieu à une création d'entreprise à court terme. Les entreprises des lauréats « création-développement » peuvent bénéficier d'une subvention d'un montant allant jusqu'à 450 000 euros destinée à les aider à financer une partie de leur programme d'innovation.

www.oseo.fr